

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE ST MAURICE D'ARDECHE  
Du 04 AVRIL 2022 à 20h30**

Présents : Mrs BACCONNIER – RIEUBON – GIRARD – MARTINEZ – JOFFROY –  
RIGAUD  
Mmes FREYDIER – BROT – GARDETTE - RIEU  
-----

**Vote du Compte administratif et compte de gestion 2021**

SECTION	Budgétisé	Réalisé	Reste à Réaliser
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	502.473,05	197.911,15	
RECETTES	502.473,05	268.651,95	
	Soit un excédent d'exercice de 70.740,80		
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	383.216,13	130.729,20	0,00
RECETTES	383.216,13	124.457,90	0,00
	Soit un déficit d'exercice de 6.271,30		

Après s'être fait présenter le compte administratif et le compte de gestion de la trésorerie 2021 de la commune, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents.

**Vote des taxes directes locales**

La commission finances propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taxes cette année soit :

Taxes	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière bâti	33,59 %	33,59 %
Taxe foncière non-bâti	94,50 %	94,50 %

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

**ACCEPTE** la proposition de la commission finances et décide ne pas augmenter les taxes cette année.

**Vote de l'affectation du résultat 2021**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		265.973,05		224.216,13
Opérations de l'exercice	197.911,15	268.651,95	130.729,20	124.457,90
Totaux	197.911,15	534.625,00	130.729,20	348.674,03
Résultat de clôture		326.713,85		217.944,83
	Besoin de financement			
	Excédent de financement		326.713,85	
	Reste à réaliser		0,00	0,00
	Besoin de financement des RAR		0,00	
	Excédent total de financement		326.713,85	
	Affectation au cpte 1068		0,00	
	Excédent de fonct. Reporté cpte 002		326.713,85	

Voté à l'unanimité des présents.

**Vote du budget 2022**

SECTION	Budget précédent	Proposé	Voté
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES	502.473,05	555.713,85	555.713,85
RECETTES	502.473,05	555.713,85	555.713,85
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES	383.216,13	288.944,83	288.944,83
RECETTES	383.216,13	288.944,83	288.944,83

Après s'être fait présenter le budget 2022 de la commune, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents.

**Vote des subventions**

Désignation	Montant
ADAPEI	50,00
Anciens Combattants	50,00
Croix rouge française	50,00
Foyer socio-éducatif de Villeneuve de Berg	100,00
Amicale des donneurs de sang bénévoles	50,00
Route des Eglises Romanes	100,00
Club Fraternité	200,00
Centre Léon Bérard	50,00
APRRES	50,00
Banque alimentaire	100,00
Le Souvenir Français	50,00
<b>TOTAL</b>	<b>850,00</b>

**Désignation du délégué à la Commission Locale Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche**

Le Maire informe le conseil municipal, qu'il y a lieu de nommer un délégué titulaire et suppléant à la Commission Locale Evaluation des Charges Transférées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**NOMME** Jean-Claude BACCONNIER délégué titulaire et Pascal RIEUBON délégué suppléant de la CLECT.

**Délibération paiement PVR Champ de Bois**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 juin 2014 qui fixe la participation des travaux de voirie et réseaux au quartier Champ de Bois à 5,50 €uros par m<sup>2</sup> pour l'implantation de futures constructions, la commune autorise Monsieur MOULIN Joël à payer la somme de 60.093 €uros correspondant à son terrain d'une superficie de 10926 m<sup>2</sup> x 5,50 € (parcelle A n°364) en trois fois sur 3 ans soit :

- 20.031 €uros sur l'année 2022
- 20.031 €uros sur l'année 2023
- 20.031 €uros sur l'année 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur MOULIN Joël à payer en trois fois sur trois années, un titre de recette lui sera envoyé chaque année.

## **Divers**

- Tableau des permanences pour les deux tours de l'élection présidentielle.
- Devis toiture de la mairie de l'entreprise BENCARDINO pour un montant de 22597 €uros, accepté à l'unanimité pourra être réalisé qu'en 2023.
- Devis pour changement de la porte du cellier de l'appartement donnant sur le jardin public pour un montant de 2.574 €uros, accepté à l'unanimité.
- Rendez-vous avec le SEBA et le géomètre le 12/04 pour déterminer les terrains à acquérir.
- Rendez-vous avec la poste le 05/05 pour étude sur le classement des voies.
- Faire une commande panneaux de signalisations.
- Commander le feu d'artifice pour le 14/08.
- Voir pour refaire l'autre côté du pont qui traverse le Vendoule.

La séance est levée à 23h15